



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

prime pour l'emploi

Question écrite n° 120053

### Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences de l'attribution du RSA sur la prime pour l'emploi. En effet, le complément d'activité du revenu de solidarité active est déduit du montant de la prime pour l'emploi. Toutefois, compte tenu de la situation financière dans laquelle se trouvent les personnes concernées, en raison d'une activité salariée partielle sur l'année écoulée, il leur apparaît injuste que les efforts faits dans le cadre du revenu de solidarité active pour retrouver une activité professionnelle soient sanctionnés, par la perte d'une partie de la prime pour l'emploi. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle réponse il compte apporter aux préoccupations de ces personnes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yannick Favennec](#)

**Circonscription :** Mayenne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120053

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** Économie, finances et industrie

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 octobre 2011, page 10979

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)